

Le budget

Les Canadiens sont disposés à appuyer le gouvernement parce qu'ils ont vu les résultats positifs de notre administration financière. Au cours de la première année de notre mandat, 433 000 emplois ont été créés, tous à plein temps. Notre fort taux de croissance, soit environ 4,5 p. 100, est le meilleur de tous les pays du G-7. La production manufacturière a augmenté de plus de 9 p. 100 et notre taux d'inflation n'a jamais été aussi bas depuis 30 ans.

Au niveau local, les résultats sont tout aussi encourageants. Ainsi, à Toronto, le taux de chômage est passé de 12 à 9 p. 100 entre janvier 1994 et janvier 1995. Dans la région de York que je représente, le nombre des demandes de prestations d'assurance-chômage est passé de 70 491 à 13 773 au cours de la même période.

Quand je parle à mes électeurs, je perçois à nouveau un sentiment d'espoir, un sentiment de confiance. Les gens d'affaires investissent à nouveau, les Canadiens travaillent à nouveau.

Les Canadiens savent que la reprise sera de courte durée, si nous ne parvenons pas collectivement à assainir nos finances publiques. Ils sont bien conscients que tout le monde doit faire des sacrifices. Les Canadiens doivent tous partager le fardeau de la réduction de la dette.

Notre gouvernement réduira les dépenses et rationalisera ses activités, tout en cherchant à optimiser ses débours. Pour chaque dollar de nouvelles recettes fiscales, il y aura une réduction de sept dollars dans les dépenses.

Mais au-delà des objectifs de réduction du déficit, ce budget vise à réinventer le gouvernement. Il clarifie le rôle du gouvernement dans un nouvel ordre socio-économique où les anciennes règles ne s'appliquent plus.

Pour améliorer le filet de sécurité sociale du Canada, notre gouvernement prendra un certain nombre de mesures novatrices. Il établira le Transfert social canadien. Le TSC, comme on l'appellera, remplacera les transferts effectués au titre du Financement des programmes établis et du Régime d'assistance publique du Canada. Il éliminera la paperasserie inutile pour que les provinces puissent avoir le plus de souplesse possible pour concevoir des programmes qui répondent à leurs besoins.

• (1130)

Ce budget propose également de créer un fonds d'investissement en ressources humaines. Ce fonds préconisera une approche assez vaste face aux questions d'employabilité et au fonctionnement du marché canadien du travail et tiendra compte de la réforme de l'assurance-chômage et du transfert consolidé.

Le fonds d'investissement en ressources humaines pourrait s'occuper de diverses questions, dont les services de développement de l'emploi comme l'évaluation des besoins, les services d'orientation, la formation, l'expérience de travail, le travail indépendant et le développement communautaire, l'élaboration de normes professionnelles, les renseignements sur le marché national du travail, les conseils sectoriels, les garderies pour les parents qui travaillent, une stratégie nationale sur le milieu de travail, des programmes et des services adaptés aux besoins des autochtones du Canada, de l'aide aux personnes handicapées, ainsi que de l'aide aux étudiants et aux apprenants adultes.

La restructuration et la redéfinition des programmes pourraient se fonder sur des principes établis par la réforme de la sécurité sociale et liés à l'assouplissement de l'utilisation du fonds d'assurance-chômage. Ces principes incluent la création de programmes adaptés aux besoins de chaque client; la prestation de programmes en collaboration avec des partenaires de la collectivité et du secteur privé; l'utilisation de nouvelles technologies et de normes nationales, et l'établissement de priorités.

Le gouvernement a aussi l'intention de réformer le régime d'assurance-chômage pour qu'il corresponde mieux aux nouvelles réalités économiques de notre pays. Nous mettrons plus d'accent sur la nécessité d'aider les Canadiens à acquérir des compétences et à trouver des emplois. Nous nous éloignerons de la notion traditionnelle d'assurance-chômage pour nous attacher plutôt à investir dans les gens. Nous remplacerons le désespoir, la dépendance et le défaitisme par l'ambition, l'autonomie et le progrès.

Le gouvernement a exprimé son intention de protéger les personnes âgées. À l'heure actuelle, la sécurité de la vieillesse et le supplément de revenu garanti coûtent plus de 20 milliards de dollars par année aux Canadiens. On estime que, à mesure que la population vieillit, ce montant augmentera de 60 p. 100 au cours des 15 prochaines années. Manifestement, les Canadiens veulent que nous agissions à cet égard.

Le budget de 1995 énonce les principes qui régiront la réforme de la SV et du SRG: maintien intégral de la protection pour les aînés moins bien nantis, maintien de la pleine indexation des prestations, prestations de SV versées en fonction du revenu familial, renforcement du caractère progressif des prestations selon le niveau de revenu, et contrôle des coûts du programme. Ce sera un pas très important vers l'équité entre les générations.

Ce sont tous là des aspects positifs dans l'évolution de notre pays. Ce budget est porteur d'un avenir meilleur. Il dit aux Canadiens que les sacrifices que nous faisons aujourd'hui sont pour un bien plus grand. De saines finances publiques sont garantes d'un avenir prospère. L'élimination de la dette est le plus grand cadeau que nous puissions faire à nos enfants.

L'hon. Jean J. Charest (Sherbrooke, PC): Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord de féliciter le secrétaire parlementaire pour sa dernière phrase. Il a déclaré, si j'ai bien compris, que l'élimination de la dette serait le plus grand cadeau que nous pourrions faire à nos enfants. J'aurais aimé l'entendre faire une telle déclaration à l'époque où il siégeait de ce côté-ci de la Chambre, mais c'est là une tout autre histoire.

Je voudrais poser une question au secrétaire parlementaire, car je sais qu'il est très au courant de ce qui se passe au sein de son propre gouvernement. Je lui ai posé une question, il y a environ 10 jours, au sujet de la réforme des pensions dont il avait parlé dans son discours. Il a évoqué les principes de la réforme des pensions. Cette question m'intéresse énormément. Je crois qu'il faut l'attaquer de front. J'admets que le pays doit accorder une attention immédiate à cette question, si l'on veut résoudre une partie des difficultés.

• (1135)

Je présume que le gouvernement n'improvise pas la réforme des pensions, puisque le secrétaire parlementaire a choisi d'en parler. Par exemple, je crois qu'il a mentionné une augmentation de 60 p. 100 des dépenses en 15 ans. Il n'a certes pas inventé ce